

Réunion du 25 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 79

Nombre de votants : 85

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Jean-Christophe COIG (Suppléant de Gilles MARDELLE) Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Fabienne COSTEDOAT-DIU (pouvoir à M. Régis CASSAROUMÉ), Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Gilles MARDELLE, Loïc COUNTRY (pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Stephan BONNAFOUX, Christian LOMBART, Lindsey DEARY (pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Jean-Pierre FAYET (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Jérôme TOULOUSE, Marc PEREZ, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 6 : ZONE EUROLACQ 1 : VENTE D'UNE EMPRISE A LA SOCIETE PR CENTER**Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ**

Dans une délibération en date du 12 octobre 2015, le conseil communautaire autorisait son Président à vendre un terrain de 4 280 m² situé sur la zone Eurolacq 1 à la société PR CENTER représentée par messieurs RIUZ et POUCHOU pour la création d'une activité de foot en salle et de padel ainsi qu'une salle de fitness et un club house.

Devant l'engouement suscité par l'activité padel, la société PR CENTER souhaite créer un terrain supplémentaire à l'extérieur. Pour cela, elle aurait besoin d'acquérir la parcelle cadastrée AE 854 d'une superficie de 564 m² appartenant à la communauté de communes.

Il est proposé de vendre cette parcelle, non viabilisée, au prix de 14,50 € HT/m², soit 8 178 € HT.

Ce prix est conforme à l'avis du domaine en date du 26 février 2024.

L'engagement de la communauté de communes à vendre le terrain aux conditions ci-dessus énoncées est accordé pour un délai maximum de 24 mois à compter de la date de la présente délibération. A l'échéance fixée, si l'acte authentique de transfert de propriété n'est pas conclu, cet accord sera caduc et la présente délibération sera tacitement abrogée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente, zone Eurolacq 1, de la parcelle cadastrée, à Artix, section AE numéro 854 d'une superficie de 564 m² à la société PR CENTER ou à toute société représentée par MM. RIUZ et POUCHOU, pour la réalisation de ce même projet,
- **de fixer** le prix de vente à 14,50 € HT/m², soit 8 178 € HT,
- **de prendre acte** du délai de vingt-quatre mois accordé pour réaliser le transfert de propriété,
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT